

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230515-2023_05_01-DE

S²LO

Délibération 2023-05-01

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PONT DU FIEF CHEVALIER 1

Dans le cadre du programme national Ponts, une évaluation de l'état des ouvrages a été réalisée et il en est ressorti que l'état du Pont du Fief Chevalier 1 est préoccupant et qu'il y a lieu de programmer des travaux de rénovation.

Ce pont est situé sur les communes de Longeville sur Mer, la Jonchère, Angles et le Bernard. D'un commun accord, il a été décidé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune du Bernard pour réaliser les travaux de rénovation de ce pont. A ce titre, la commune du Bernard assurera la gestion administrative et technique de ce projet. Puis, à l'issue de la réception des travaux, la commune du Bernard refacturera aux trois communes le montant des travaux HT déduction faite de la subvention.

Sur la base d'un coût estimé des travaux à 44 500€ HT et de la subvention de l'Etat à hauteur de 80%, la participation de chaque commune s'élève à 2 225€.

Compte tenu du montant important de cette prestation, une consultation a été lancée sur le site marches-securises.fr. Selon le retour des offres, un réajustement de la participation sera peut-être nécessaire. Dans ce cas, il conviendra d'établir un avenant à la convention qui sera proposé lors d'une prochaine séance.

M le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, qui définit les modalités techniques et financières pour la réalisation des travaux de rénovation du Pont du Fief Chevalier 1.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de rénovation du pont du Fief Chevalier 1 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 16/05/23 et de la publication le 16/05/23
A La Jonchère, le 15/05/23



En Mairie, le 16 mai 2023

Le Maire,

Le Maire,



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230515-2023_05_02-DE

S²LO

Délibération 2023-05-02

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU PONT DU FIEF CHEVALIER 2

Par délibération n° 2023-02-10 du 27 février 2023, le Conseil Municipal avait approuvé le programme des travaux pour le Pont du Fief Chevalier 2 et le plan de financement pour solliciter une subvention auprès des services de l'Etat.

La Commune a obtenu un financement de l'Etat à hauteur de 80% ; il convient par conséquent d'établir la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de définir les modalités techniques et financières pour la réalisation des travaux de rénovation du Pont du Fief Chevalier 2.

Ce pont est situé sur les communes d'Angles et la Jonchère. D'un commun accord, il a été décidé de confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la commune de la Jonchère pour réaliser les travaux de rénovation de ce pont. A ce titre, la commune de la Jonchère assurera la gestion administrative et technique de ce projet. Puis, à l'issue de la réception des travaux, la commune de la Jonchère refacturera à la commune d'Angles le montant des travaux HT déduction faite de la subvention.

Sur la base d'un coût estimé des travaux à 49 332.50€ HT et de la subvention de l'Etat à hauteur de 80%, la participation de chaque commune s'élève à 4 933.25€.

Compte tenu du montant important de cette prestation, une consultation a été lancée sur le site marches-securises.fr. Selon le retour des offres, un réajustement de la participation sera peut-être nécessaire. Dans ce cas, il conviendra d'établir un avenant à la convention qui sera proposé lors d'une prochaine séance.

M le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de rénovation du pont du Fief Chevalier 2 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 16/05/23 et de la publication le 16/05/23

A La Jonchère, le 16/05/23



En Mairie, le 16 mai 2023

Le Maire,

Le Maire,



Marc BOUILLAUD

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230515-2023_05_03-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-05-03

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION
DU PONT DU FIEF CHEVALIER 2**

Dans le cadre des travaux de rénovation du pont du Fief Chevalier 2, une consultation a été lancée sur le site marches-securises.fr.

2 entreprises ont répondu :

BONNET : 42 812.50€ HT- 51 375.00€ TTC

ETCHART : 47 470.80€ HT- 56 964.96€ TTC

Après avoir pris connaissance des offres, les avoir analysées et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **RETIENT** l'offre de l'entreprise BONNET pour un montant de 42 812.50€ HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette offre ;
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 17/05/23
et de la publication le 17/05/23
A La Jonchère, le 17/05/23
Le Maire,



En Mairie, le 16 mai 2023

Le Maire,

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230515-2023_05_04-DE

S?LO

Délibération 2023-05-04

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX D'ENROBÉS
DU PONT DU FIEF CHEVALIER 2**

Après les travaux de réfection du pont du Fief Chevalier 2, il convient de prévoir la reprise de la chaussée en enrobés.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EIFFAGE :

8 520.00€ HT- 10 224.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de faire réaliser les enrobés par l'entreprise Eiffage ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise EIFFAGE pour les travaux d'enrobés du pont du Fief Chevalier 2.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 16 mai 2023

Le Maire,

Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 16/05/23
et de la publication le 17/05/23
A La Jonchère, le 17/05/23

Le Maire,



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230515-2023_05_05-DE

S²LO

Délibération 2023-05-05

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

PARTICIPATION AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE D'ANGLES POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la participation de la commune de la Jonchère aux dépenses de fonctionnement du restaurant scolaire d'Angles, pour l'année 2022, s'élève à **9 932.91€**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de verser la participation demandée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 16 mai 2023
Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 16/05/23 et de la publication le 16/05/23 A La Jonchère, le 16/05/23 Le Maire,



Le Maire,

Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230515-2023_05_06-DE

S²LO

Délibération 2023-05-06

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

PARTICIPATION SIDEJ 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la participation demandée par le Sidej pour l'année 2023 soit 23 478.32€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de verser la participation demandée.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 16/05/23
et de la publication le 16/05/23
A La Jonchère, le 16/05/23
Le Maire,



En Mairie, le 16 mai 2023
Le Maire,

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230515-2023_05_07-DE

S²LO

Délibération 2023-05-07

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

ACQUISITION DE DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir un défibrillateur pour la salle des Glycines et modifier le défibrillateur situé à l'épicerie pour qu'il soit désormais fixé à l'extérieur.

Il présente le devis de l'entreprise SAFE :

2 190.00€ HT- 2 628.00€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise SAFE.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le
A La Jonchère, le
Le Maire,

16/05/23
16/05/23

MAIRIE de LA JONCHERE

En Mairie, le 16 mai 2023
Le Maire,

Le Maire,

MAIRIE de LA JONCHERE
57 Vendée
Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230515-2023_05_08-DE

S²LO

Délibération 2023-05-08

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

ALIMENTATION ELECTRIQUE DES DEFIBRILLATEURS

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il convient de faire intervenir une entreprise pour l'alimentation électrique des 2 défibrillateurs à venir (salle des Glycines et épicerie).

Il présente les devis de l'entreprise BERJONNEAU :

-Alimentation électrique du défibrillateur de la salle des Glycines : 452.12€ HT- 542.54€ TTC
-Alimentation électrique du défibrillateur de l'épicerie : 502.12€ HT- 602.54€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise PASQUIER BERJONNEAU pour l'alimentation des 2 défibrillateurs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 16 mai 2023
Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 17/05/23
et de la publication le 16/05/23
A La Jonchère, le 17/05/23
Le Maire,



Le Maire,

Marc BOUILLAUD

Envoyé en préfecture le 17/05/2023

Reçu en préfecture le 17/05/2023

Publié le

ID : 085-218501161-20230515-2023_05_09-DE

S'LO

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération 2023-05-09

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

AVIS PROJET O'TEL PARK

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la société Océano loisirs a déposé un permis d'aménager pour la création d'un site d'hôtellerie de plein-air situé en limite sud de O'Fun Park, sur la commune du Bernard. Ce projet prévoit notamment une centaine d'hébergements locatifs sur le thème du « Far West » (roulottes et maisons).

La commune de la Jonchère, en tant que commune limitrophe, doit donner son avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **N'EMET** pas d'avis.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 16/05/23 et de la publication le 16/05/23
A La Jonchère, le 16/05/23
Le Maire,



En Mairie, le 16 mai 2023
Le Maire,

Le Maire,



Marc BOUILLAUD

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE
COMMUNE DE LA JONCHERE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le
ID : 085-218501161-20230515-2023_05_10-DE

S'LO

Délibération 2023-05-10

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à 20h, le conseil municipal de la commune de LA JONCHERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Marc BOUILLAUD, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/05/2023

Étaient présents : Mesdames Ghislaine MAURIT, Virginie MONNEREAU, Odile SINQUIN et Michelle DELETANG, Messieurs Marc BOUILLAUD, Joël RAFIN, Jérôme MALADRY, Jimmy BARBARIT, Kévin GENTREAU et Dominique BERNARD.

Absents : Monsieur Manuel ROBLIN

Monsieur Dominique BERNARD a été élu secrétaire de séance.

TARIF BROCANTE

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le tarif de l'emplacement pour la brocante annuelle qui aura lieu le dimanche 30 Juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de l'emplacement à 3.00 € le ml.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :

En Mairie, le 16 mai 2023
Le Maire,

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le 16/05/23
et de la publication le 16/05/23
A La Jonchère, le 16/05/23
Le Maire,

